

Image not found or type unknown



accident du travail.

Par **paco84**, le **01/07/2025** à **14:50**

Bonjour, j'ai eu un accident du travail que l'employeur a refusé de signer au motif qu'il n'avait rien reçu et que c'était trop tard (j'étais hospitalisé). Une enquête de CPAM est en cours.

Je lui demande une visite de reprise de travail à la médecine du travail, pas de réponse.

Cela fait deux ans que je travaille dans cette agence d'intérim, avec des creux. Je n'ai jamais passé de visite médicale, la dernière était il y a 4 ans avec un autre employeur.

Est-ce légal ?